

AS CARE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros**

**Siège social : 1 rue d'Yverny Centre Commercial Eden Coté Cerf le Noyer aux Perdric Zac
77170 SERVON
983 217 191 RCS MELUN**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 26 mai 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 26 mai,
A 10 heures,

Madame Sana BOUJDAY,

Propriétaire de la totalité des 2 000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la Société AS CARE,

Associée Unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions suivantes :

- Décision de ne pas remplacer Madame Amel BOUJDAY, cogérante démissionnaire,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique, prenant acte de la démission de Madame Amel BOUJDAY de ses fonctions de cogérante, et décide de ne pas procéder à son remplacement.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique
Sana BOUJDAY



✓ Certified by  yousign